



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2018-570**

Séance publique du

17 décembre 2018

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20181217- lmc1145374-DE-1-1
Date de signature : 20/12/2018
Date de réception : jeudi 20 décembre 2018
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : BIBLIOTHEQUE NUMERIQUE DE REFERENCE - MODIFICATION DE L'UNITE
FONCTIONNELLE**

Le 17 décembre 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 11/12/2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Dominique AUGÉY à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Patricia BORRICAND à Madame Reine MERGER, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Madame Danièle BRUNET, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Charlotte BENON, Madame Souad HAMMAL à Monsieur Edouard BALDO, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Jean BOULHOL, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Francis TAULAN, Madame Gaele LENFANT à Madame Michele EINAUDI, Monsieur Claude MAINA à Madame Abbassia BACHI, Monsieur Jean-Jacques POLITANO à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Catherine SILVESTRE à Madame Odile BONTHOUX, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Liliane PIERRON.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Laurent DILLINGER, Mme Arlette OLLIVIER, Madame Danielle SANTAMARIA.

Secrétaire : Jean Boulhol

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées et
Attractivité
Direction Lecture Publique, Patrimoine
Ecrit et Archives

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 DÉCEMBRE 2018

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORTEUR : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : BIBLIOTHEQUE NUMERIQUE DE REFERENCE - MODIFICATION DE L'UNITE
FONCTIONNELLE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par la délibération n° DL2018-420 du 28 septembre 2018, l'unité fonctionnelle liée à la mise en œuvre du projet « Bibliothèque numérique de référence » pour la bibliothèque Méjanès en 2018/2020 a été adoptée.

Le dialogue mis en place dans le cadre de ce projet avec la Direction des services informatiques d'une part, et la Direction des Bâtiments d'autre part, a permis d'en affiner plus précisément les besoins.

Aussi, des décisions récemment prises, liées notamment au calendrier des travaux de requalification de la bibliothèque Méjanès, ont un impact sur l'unité fonctionnelle (par exemple : requalification de la zone accueil-automates à la Méjanès).

Enfin, la ligne « numérisation des collections patrimoniales », particulièrement importante pour la valorisation des fonds patrimoniaux de la bibliothèque, avait été omise dans la précédente version.

C'est pourquoi je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** l'unité fonctionnelle intitulée "Bibliothèque numérique de Référence" dans sa présente

version.

- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de cette unité fonctionnelle.

DL.2018-570 - BIBLIOTHEQUE NUMERIQUE DE REFERENCE - MODIFICATION DE L'UNITE FONCTIONNELLE-

Présents et représentés	: 50
Présents	: 37
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Reine Merger



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



AIX en PROVENCE

LA VILLE

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES
CULTURE, PATRIMOINE, MUSEES ET ATTRACTIVITE
DIRECTION LECTURE PUBLIQUE, PATRIMOINE ET ARCHIVES

DEMANDE DE MODIFICATION **D'UNE UNITE FONCTIONNELLE**

Fiche individualisée recensant l'ensemble des besoins

OBJET : Bibliothèque Numérique de Référence

Date ou période de la réalisation : 2018 à 2020

Inscrite au Conseil municipal du : 14/12/2018

Fournitures et services		
Intitulé	Montant en € HT	Procédure
Maintenance et développement du système RFID	510 000	Marché négocié sans mise en concurrence
Etude aménagement et signalétique liés à l'automatisation	24 000	Petit lot procédure adaptée < 25 000
Evolution application mobile Aixmaville pour cartes NFC et visibilité services bibliothèque	20 000	Marché existant DSI
Signalétique liée à l'automatisation (impression)	5 000	Marché existant Communication
Mobilier standard lié à l'aménagement numérique et l'automatisation	70 000	UGAP
Mobilier design et sur mesure lié à l'aménagement numérique et l'automatisation	20 000	Petit lot procédure adaptée < 25 000
Licences Innovative (SIP2)	16 000	Marché existant DSI
Câblage réseau des bibliothèques	30 000	Marché existant bâtiments
Scanner à livres	15 000	Petit lot procédure adaptée < 25 000

Appareils connectés de mesure des conditions climatiques (matériels, installation, paramétrage, garantie, maintenance)	15 000	Petit lot procédure adaptée < 25 000
Logiciel archives (installation, paramétrage, licences, formation, garantie, maintenance)	50 000	Petit lot procédure adaptée < 90 000
Tablettes (matériels, supports, logiciels, installation, paramétrage, garantie, maintenance)	30 000	Petit lot procédure adaptée < 90 000
Déploiement réseau wifi public bibliothèques de quartier (matériel, installation, paramétrage, garantie, maintenance)	20 000	Marché existant DSI
Déploiement réseau wifi professionnel (matériel, installation, paramétrage, garantie, maintenance)	20 000	Petit lot procédure adaptée < 25 000 ou UGAP
Intégration des fichiers patrimoine et archives dans bibliothèque numérique et mise à jour des métadonnées	40 000	Petit lot procédure adaptée < 90 000
Développement bibliothèque numérique patrimoniale	70 000	Petit lot procédure adaptée < 90 000
Numérisation et catalogage fonds patrimoniaux	250 000	Appel d'offres
AMO pour l'évolution des sites web et mobiles ; échanges de données au sein des systèmes d'information	50 000	Petit lot procédure adaptée < 90 000
Mise en œuvre de l'évolution des sites web et mobiles ; échanges de données au sein des systèmes d'information	150 000	Appel d'offres
Module web agenda, inscription en ligne à la bibliothèque, inscription en ligne pour les ateliers et conférences	60 000	Marché existant DSI
Déploiement d'une solution d'archivage numérique des fichiers de numérisation (matériels, logiciels, installation, paramétrage, formation, garantie, maintenance)	70 000	Appel d'offres
Augmentation bande passante réseau	40 000	Marché existant DSI
Logiciel bibliothèque (installation, paramétrage, licences, formation, garantie, maintenance)	300 000	Appel d'offres
AMO pour logiciel bibliothèque	100 000	Appel d'offres
AMO pour logiciel archives	30 000	Petit lot procédure adaptée < 90 000

Mise en oeuvre d'outils d'aide à la décision	20 000	Petit lot procédure adaptée < 25 000
Fablab (matériels, logiciels, installation, paramétrage)	175 000	Appel d'offres
Jeux vidéos (matériels, installation, paramétrage, garantie, maintenance)	10 000	Petit lot procédure adaptée < 25 000
AMO pour communication dynamique et interactive	10 000	Petit lot procédure adaptée ou UGAP < 25 000
Communication dynamique et interactive (création de contenus, matériels, logiciels, installation, paramétrage, formation, garantie, maintenance)	80 000	Appel d'offres
Equipement numérique salles de réunion et formation (matériels, logiciels, installation, paramétrage, formation, garantie, maintenance)	30 000	Petit lot procédure adaptée < 90 000
Postes publics (ordinateurs, garantie, maintenance)	15 000	Marché existant DSI
TOTAL unité fonctionnelle	2 345 000	
Total maximum des petits lots	469 000	
Total réel des petits lots	434 000	(dont potentiellement UGAP)

Les montants mentionnés sont donnés à titre **estimatif**.

Procédure adaptée pour les petits lots, dans la limite de 20% du montant total de l'UF et pour les lots < à 80 000 € HT

NB : Il convient de préciser, dans la colonne « observations », la référence à un marché existant ou relevant de l'article 30 du Code des marchés publics, ou bien la procédure des « petits lots » adéquate.